

*Remarks by Mr. Ndiaye Cheikh Sylla, President of the twelfth meeting of the Conference of the Parties to the Vienna Convention for the Protection of the Ozone Layer*

Her Excellency, Madame Leila Benali, President of the sixth session of the United Nations Environment Assembly,

Ms Inger Andersen, Executive Director of the United Nations Environment Programme,

His Excellency, Mr Huang Runqiu, President of the 15th Conference of Parties to the Convention on Biological Diversity,

Mr Ibrahim Thiaw, Executive Secretary of the United Nations Convention to Combat Desertification,

Dr Rolph Payet, Executive Secretary of the Basel, Rotterdam and Stockholm Conventions,

Dr Donald Cooper, Director of the Transparency Division, United Nations Framework Convention on Climate Change,

Dr Susan Gardner, Director of the Ecosystems Division, UNEP,

• Excellencies, distinguished guests, ladies and gentlemen,

J'ai le plaisir de m'adresser à l'UNEA 6, en ma qualité de Président de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et en tant que personne ayant participé aux négociations et la mise en œuvre du changement climatique, tous les traités sur les produits chimiques, y compris l'ICCM et la SAICM, et les négociations en cours d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique.

· La Convention de Vienne et son Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone sont depuis longtemps considérés comme parmi les accords environnementaux multilatéraux les plus réussis. C' est un traité référence.

Comme la plupart des substances contrôlées par le Protocole de Montréal sont de puissants gaz à effet de serre, leur élimination progressive a bénéficié au climat.

L'Amendement de Kigali de 2016 devrait permettre d'éviter jusqu'à 0,5° C de

réchauffement climatique, au cours du siècle en cours. Ce bénéfice direct pour le climat pourrait doubler.

Aussi, les liens entre les traités sur l'ozone, le changement climatique, la perte de biodiversité, la pollution et les déchets, sont complexes. L'ozone stratosphérique et le changement climatique s'affectent inversement. Les changements résultant du rayonnement solaire UV et du climat peuvent, à leur tour, interagir et affecter les écosystèmes, la faune, les terres, les ressources en eau et la biodiversité dans son ensemble. On peut ajouter à ces interactions : les matériaux, l'agriculture et la qualité de l'air.

Dans beaucoup de nos pays, la qualité de l'air constitue une pollution pernicieuse récurrente. Elle est souvent mal gérée, sans compter la pollution de fond.

Les instruments de la Convention climat que sont le mécanisme de développement propre (en agonie) et l'accord de Paris (qui n'a pas véritablement pris son vol), à travers les contributions déterminées au niveau national, sont les voies de réduction des pollutions. Une bonne mise en œuvre de ces instruments du climat permet de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre qui sont liés à d'autres gaz de la pollution de l'air global.

De plus, les conventions BRS et Minamata constituent un autre creuset d'opportunité de baisser drastiquement les pollutions de l'air, de l'eau et des sols.

Tout se passe comme si, un pays bon élève de tous ces instruments cités plus haut, gère mieux les pollutions dont les retombées affectent lourdement les écosystèmes et la biodiversité. Cela va même jusqu'à impacter le secteur primaire des pays avec toutes ses répercussions sur les économies souvent fragiles.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'environnement demeure le parent pauvre des budgets nationaux de beaucoup de pays en développement. Sans les accords impliqués dans la triple crise, et leurs financements, ce serait difficile de gérer au mieux les questions environnementales, au niveau national.

Mesdames et messieurs,

Pour répondre à la triple crise du climat, de la biodiversité et des pollutions, à l'échelle d'un pays, il y a un besoin grandissant de coordinations à faire pour répondre aux engagements pris, sans compter les autres activités nationales de prévention, de contrôle et de protection de l' environnement.

Parce que la problématique en question ne peut se gérer à l'échelle seul d'un pays, la contribution effective de tous est attendue au sein de la communauté internationale.

Dès lors, à l'image du PNUE dont les rôles et tâches sont sans cesse grandissants, les pays gèrent les mêmes préoccupations. Le PNUE fait des réformes. Les Parties aux traités environnementaux multilatéraux ont aussi, au fil des années, pris des mesures et effectuer des réformes pour assurer des synergies et des complémentarités entre ces accords, tant la tâche est énorme.

Les débats qui suivront ici, établiront certainement la plus-value de ces transitions et les perspectives.

Enfin, un dernier fléau que nous vivons dans nos pays et qui compliquent toutes les gestions de ces crises au niveau national, c' est que l' environnement est omis aux bénéfices :

¶ des priorités économiques, dans les négociations, certains vont dire on ne touche pas à mes ressources, mes industries,

- des réformes de certains pays impactent les pays les plus pauvres qui deviennent les réceptacles des fins de vie de produits, d'équipements et de déchets. Citons les véhicules diesels et polluants, usines et équipements obsolètes... j'en passe.

Pour finir, Mesdames et messieurs,

remarquons que ces conventions liées à la crise recèlent de fonds appropriés. Il s'y ajoute le nouveau fonds sur la biodiversité et le fonds sur les pertes et dommages. Dès lors, se pose la question de leurs mobilisations, comme les difficultés que nous connaissons sur le Fonds vert climat.

Osons espérer que leur sous financement, ainsi les critères d'éligibilité et d'accès ne seront pas des barrières.

Sur une note positive, continuons à nous donner la main pour l'environnement et le développement durable. Prenons exemple sur le traité Ozone.

Je vous remercie de votre attention.